



Mise en évidence de la vignette Critair

Par **triday22**, le **14/08/2019** à **10:20**

bonjour,

j'ai fait une demande de vignette Critair pour mon véhicule qui est en classe 2.

j'ai reçu par courriel quelques heures après ma commande un certificat mentionnant la catégorie 2 dans laquelle se trouve mon véhicule.

Quelques jours plus tard j'ai reçu par courrier postal la vignette à coller sur le pare-brise de la voiture.

Je voudrai savoir si je conserve avec mes papiers du véhicule le certificat reçu par courriel sans coller la vignette sur le pare-brise.

Dans le cas d'une alerte pollution avec restriction de circulation limitée aux catégories 0,1 et 2.

Suis-je verbalisable, si je présente juste le certificat ?

ça m'ennuie de coller encore une vignette pour encombrer mon pare-brise; car elle est grosse et il y a déjà sur le pare-brise le certificat d'assurance et la vignette du contrôle technique.

Par **amajuris**, le **14/08/2019** à **13:11**

bonjour,

tous les automobilistes ont les mêmes obligations que vous.

vous devez respecter l'arrêté du 29 juin 2016 relatif aux modalités de délivrance et d'apposition des certificats qualité de l'air dont l'article 3 indique:

[quote]

Le certificat qualité de l'air est apposé à l'avant du véhicule de manière à être lisible par les agents de contrôle, depuis l'extérieur. En particulier :

- pour les voitures, véhicules utilitaires légers, poids lourds, autobus, autocars, il est apposé, à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise ;

[/quote]

salutations